

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

480^e séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 20 octobre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, suite à l'avis de convocation requis par l'article 153 du code municipal de la province de Québec, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier agit
comme secrétaire de la séance.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés avec le consentement unanime des membres du conseil : *Surveillance des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire; Abrogation de l'avis de motion du règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 700 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin; Avis de motion du règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 800 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Gamelin; Mandat pour compléter le formulaire d'usage de l'eau potable;*

2014-10-282

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

3. Contrat pour travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité provenant du MDDELCC a été reçu le 14 août dernier concernant le déversement d'eaux usées en provenance du centre récréatif et de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2014-09-247, la firme Pluritec a été mandatée pour préparer les plans et devis ainsi que la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 octobre 2014, cinq entreprises ont déposé leur soumission incluant les taxes qui se lise comme suit :

Maskimo Construction inc.	746 751,13 \$;
Les Excavations H. St-Pierre inc.	773 941,57 \$;
Construction et Pavages Continental inc.	809 309,03 \$;

Pagé Construction inc.	930 297,22 \$;
Construction et Pavage Portneuf inc.	966 693,59 \$;

CONSIDÉRANT QU'après analyse par M. Michel Bérubé, ingénieur et chargé de projet recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maskimo Construction inc. au montant de 746 751,13 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, madame la mairesse juge important de demander à chacun des membres du conseil leur accord ou désaccord;

CONSIDÉRANT QU'un seul membre du conseil se prononce en désaccord pour l'engagement de Maskimo Construction inc. du fait que le montant est jugé trop dispendieux;

2014-10-283

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Diane Aubut et résolu d'accorder le contrat à Maskimo Construction inc. au montant de 746 751,13 \$, taxes incluses conditionnellement à l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le conseiller Adam Perreault se prononce contre et demande que son nom inscrit dans le procès-verbal.

Adoptée à la majorité.

4. Surveillance des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec a présenté une offre de service pour la surveillance des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'honoraire s'élève à 23 155,97 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, madame la mairesse juge important de demander à chacun des membres du conseil leur accord ou désaccord;

CONSIDÉRANT QUE deux membres du conseil se prononcent en désaccord pour l'engagement de Pluritec;

2014-10-284

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Nancy Benoît et résolu d'accorder le contrat à Pluritec au montant de 23 155,97 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les conseillers Adam Perreault et Richard Cossette se prononcent contre et demandent que leur nom soit inscrit dans le procès-verbal.

Adoptée.

5. Abrogation de l'avis de motion du règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 700 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin

2014-10-285

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion au règlement numéro 2014-340.

Adoptée.

6. Avis de motion du règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 800 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Gamelin

Le conseiller Steve Massicotte donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 800 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin.

7. Mandat pour compléter le formulaire d'usage de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'obligation de compléter chaque année le formulaire d'usage de l'eau potable demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire 2011 a été complété par la firme Pluritec ingénieurs-conseils;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour assistance technique pour les années 2012 et 2013 présenté aux membres du conseil;

2014-10-286

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de confirmer le mandat à la firme Pluritec ingénieurs-conseils qui sera fait suivant les taux horaires transmis à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

8. Période de questions (15 minutes)

Une personne pose une question d'ordre général : montant de la subvention à recevoir dans le cadre du programme taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

9. Clôture de la séance

2014-10-287

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 08.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

René Roy
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse